

RÈGLEMENT DE JEU POUR LES U16

Art. 1 Les règles officielles de basketball sont applicables pour les compétitions officielles des matches Scolaires (m/f), sous réserve que la défense individuelle soit obligatoire. La défense de zone et les défenses mixtes (p.ex. Box and one) sont défendues.

Les situations suivantes sont considérées comme défense illégale :

- Un défenseur reste plus de 3 secondes dans la raquette sans garder activement un adversaire. Afin qu'un joueur soit considéré de garder activement un adversaire, il faut qu'il soit à une distance équivalente à une longueur de bras de son adversaire et d'avoir une position défensive.
- Un attaquant détient ou dribble le ballon autour ou à l'intérieur de la ligne de trois points pendant au moins 3 secondes sans que son adversaire le défende activement.
- Une équipe se positionne de façon répétitive en défense de zone ou si une défense individuelle claire n'est pas clairement reconnaissable de façon répétitive.

L'arbitre doit juger si la défense se positionne en défense illégale. Il informe les défenseurs de façon pédagogique qu'ils se trouvent en défense illégale. Si ces situations se répètent, l'arbitre peut sanctionner les situations illégales par un lancer franc à tirer par l'équipe en attaque tout en gardant la possession de la balle. Toutes les remises en jeu conséquentes d'une décision de défense illégale, après le lancer franc, doivent se faire au niveau de la Throw-in line

Une décision de l'arbitre relative à une défense illégale est à considérer comme une décision de fait ("Tatsachenentscheidung") et est irrévocable devant les juridictions fédérales.

Art. 2 : Pour les divisions 3 et inférieur et matchs de coupe : Lorsqu'une équipe aura une avance de trente points au moins, elle ne pourra par la suite pratiquer la défense individuelle qu'à partir du milieu du terrain. Si l'arbitre observe une infraction à cette obligation, l'arbitre informe les défenseurs et le coach que l'équipe ne peut défendre qu'à partir de la ligne médiane. Si ces situations se répètent, l'arbitre siffle une faute technique au coach (C1).

Art. 3 : Afin de développer le jeu rapide, il faut limiter au strict minimum les arrêts de jeu freinant les contre-attaques lors de remises en jeu depuis la zone arrière.

L'arbitre ne doit donc plus toucher le ballon en zone arrière sur les coups de sifflet ne nécessitant pas une intervention de leur part auprès de la table de marque, comme :

- faire enregistrer une faute
- valider un temps-mort

Ainsi lorsque l'arbitre siffle quand le ballon est sorti du terrain, lorsqu'un marcher ou une autre violation se produit, l'équipe bénéficiant de la remise en jeu en zone arrière peut désormais remettre en jeu au point prévu (un mètre de décalage est autorisé) sans attendre que l'arbitre lui remette ou touche le ballon.

Le chronomètre est stoppé au moment où l'arbitre siffle la violation.

Les remplacements en zone arrière ne sont pas autorisés sauf si une contre attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)

Art 4. Pour les divisions 1 et 2, il est recommandé d'utiliser le chrono de 24s.

~~L'utilisation du chrono de 24s devient obligatoire à partir de la saison 2026/27 dans les divisions 1 et 2.~~

RÈGLEMENT DE JEU POUR LES MINIS/FILLETES (U14)

Art. 1 : Le U14-Basket est une compétition pour filles et garçons destinée à l'apprentissage du basket dans un esprit fair-play.

Art. 2 : Le U14-Basket se joue sur des terrains normaux et sur des panneaux normaux. Le match se déroule en 4 périodes de 10 minutes. Si le score est à égalité à l'expiration du quatrième quart-temps, le jeu doit continuer par autant de prolongations de 5 minutes que nécessaires pour casser l'égalité.

Un ballon de taille 6 doit être utilisé pour les équipes U14.

Pour les matchs de divisions 1 et 2, ainsi que pour les matchs de Coupe, une équipe doit se composer d'au moins 8 joueurs et de 12 joueurs maximum. Chaque joueur doit entrer en jeu pendant la première mi-temps. Les remplacements sont autorisés à tout moment où les règles officielles de basketball le permettent, tout en respectant les limitations décrites à l'article 7 de ce règlement spécifique.

Si cette condition n'a pas pu être remplie, les joueurs concernés doivent obligatoirement jouer l'entièreté du 3e quart-temps et ne peuvent pas être remplacés sauf pour le changement d'un joueur blessé, disqualifié ou ayant commis cinq fautes personnelles. L'arbitre accorde le temps nécessaire pour le traitement de petites blessures afin d'éviter les changements inutiles pendant cette période. En cas de non-respect de cette règle par une équipe, cette équipe perd le match d'office par 20-0 et ne reçoit pas de point au classement.

Une équipe alignant moins que 8 joueurs perd le match d'office par 20-0, mais reçoit un point au classement si le match est joué sur base de match amical. Le match ne compte pas techniquement comme forfait avec les conséquences y relatives. Si l'équipe qui aligne moins de 8 joueurs ne joue pas le match, le match est considéré comme un forfait normal pour cette équipe.

Pour les matchs des divisions 3 et inférieur, une équipe doit se composer d'au moins 5 joueurs et de 12 joueurs maximum. Chaque joueur doit entrer en jeu pendant la première mi-temps. Si cette condition n'a pas pu être remplie, les joueurs concernés doivent obligatoirement jouer l'entièreté du 3e quart-temps et ne peuvent pas être remplacés sauf pour le changement d'un joueur blessé, disqualifié ou ayant commis cinq fautes personnelles. L'arbitre accorde le temps nécessaire pour le traitement de petites blessures afin d'éviter les changements inutiles pendant cette période. En cas de non-respect de cette règle par une équipe, cette équipe perd le match d'office par 20-0 et ne reçoit pas de point au classement.

Art. 3 : Les lignes du terrain de U14-Basket sont identiques à celles tracées sur un terrain normal, à l'exception de la ligne des lancers-francs qui est à quatre mètres des panneaux et qui doit être tracée obligatoirement sur le terrain.

Si la ligne n'est pas spécifiquement marquée sur le terrain, le joueur doit tirer le lancer-franc de la ligne des lancers-francs normale.

Art. 4: Des filles U14 peuvent être alignées dans les équipes de U14-garçons.

Art. 5: Toutes les autres règles officielles de basketball sont applicables pour les compétitions officielles du U14-Basket, sous réserve que la défense individuelle soit obligatoire. La défense de zone et les défenses mixtes (p.ex. Box and one) sont défendues.

Les situations suivantes sont considérées comme défense illégale :

- Un défenseur reste plus de 3 secondes dans la raquette sans garder activement un adversaire. Afin qu'un joueur soit considéré de garder activement un adversaire, il faut qu'il soit à une distance équivalente à une longueur de bras de son adversaire et d'avoir une position défensive.
- Un attaquant détient ou dribble le ballon autour ou à l'intérieur de la ligne de trois points pendant au moins 3 secondes sans que son adversaire le défende activement.
- Une équipe se positionne de façon répétitive en défense de zone ou si une défense individuelle claire n'est pas clairement reconnaissable de façon répétitive

L'arbitre doit juger si la défense se positionne en défense illégale. Il informe les défenseurs de façon pédagogique qu'ils se trouvent en défense illégale. Si ces situations se répètent, l'arbitre peut sanctionner les situations illégales par un lancer franc à tirer par l'équipe en attaque tout en gardant la possession de la balle. Le coach peut désigner le joueur qui tire le lancer franc. Toutes les remises en jeu conséquentes d'une décision de défense illégale, après le lancer franc, doivent se faire au niveau de la Throw-in line.

Une décision de l'arbitre relative à une défense illégale est à considérer comme une décision de fait ("Tatsachenentscheidung") et est irrévocable devant les juridictions fédérales.

Art. 6: Pour les divisions 3 et inférieurs et matchs de coupe : Lorsqu'une équipe aura une avance de trente points au moins, elle ne pourra par la suite pratiquer la défense individuelle qu'à partir du milieu du terrain. Si l'arbitre observe une infraction à cette obligation, l'arbitre informe les défenseurs et le coach que l'équipe ne peut défendre qu'à partir de la ligne médiane. Si ces situations se répètent, l'arbitre siffle une faute technique au coach (C1).

Art. 7 : Afin de développer le jeu rapide, il faut limiter au strict minimum les arrêts de jeu freinant les contre-attaques lors de remises en jeu depuis la zone arrière. L'arbitre ne doit donc plus toucher le ballon en zone arrière sur les coups de sifflet ne nécessitant pas une intervention de leur part auprès de la table de marque, comme :

- faire enregistrer une faute
- procéder à un remplacement ou valider un temps-mort

Ainsi lorsque l'arbitre siffle quand le ballon est sorti du terrain, lorsqu'un marcher ou une autre violation se produit, l'équipe bénéficiant de la remise en jeu en zone arrière peut désormais remettre en jeu au point prévu (un mètre de décalage est autorisé) sans attendre que l'arbitre lui remette ou touche le ballon.

Le chronomètre est stoppé au moment où l'arbitre siffle la violation.

Les remplacements en zone arrière ne sont pas autorisés sauf si une contre attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)

Art. 8: Pour les divisions 1 et 2, il est recommandé d'utiliser le chrono de 24s.

~~L'utilisation du chrono de 24s devient obligatoire à partir de la saison 2027/28 dans les divisions 1 et 2.~~

Addendum SR-27.4

Die Wurfuhr ist obligatorisch für alle Spiele der zwei oberen Spielklassen, sowie bei allen Pokalspielen mit Beteiligung einer Mannschaft dieser Spielklassen.

Die Wurfuhr soll für alle Jugendspiele ab der Kategorie U14 in den zwei oberen Spielklassen, sowie bei allen Pokalspielen mit Beteiligung einer Mannschaft dieser Spielklassen, benutzt werden.

Ab der Saison **2026/27**, wird der Einsatz der Wurfuhr für alle Jugendspiele ab der Kategorie U18 (Cadets/Cadettes + Espoir(e)s) in den zwei oberen Spielklassen, sowie bei allen Pokalspielen mit Beteiligung einer Mannschaft dieser Spielklassen, obligatorisch.